

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 14 juin 2016

L'an deux mille seize, le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :	M.GUILLEMOT Franck,	M. GAUDIN Christophe,	M. GASTINE Christian,	M. TOURNE Frédéric,	Mme GAUDIN Christine,
		M. PICHOT Guillaume,	M. LOUIS Olivier		
Absents :	M.FAUCHEUX JérémY		M. BILLAULT Michel		
Secrétaire :	M. GASTINE Christian,				

Le compte rendu du 10 mai 2016 est lu et approuvé.

Délibération N°2016/022 Reversement des aides rythmes scolaires à la CCBO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le reversement des aides pour la mise en place des rythmes scolaires à la C.C.B.O. qui a la compétence des affaires scolaires. La somme de 1 750 € sera versée à la C.C.B.O. par un mandat au compte 657351.

Délibération N° 2016/023 Service de l'eau : virement de crédits.

M. le maire informe le conseil municipal que suite à l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel de M. BILLOIRE, les articles de rôle 7-13 (facture 13) d'un montant de 322,94 euros et 7-15 (facture 16) d'un montant de 235,67 euros sont effacés. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire un virement de crédits de 560 euros du compte 621 au compte 678 du budget de l'eau (475) pour annuler cette dette.

Délibération N° 2016/024 Demande de subvention au fond départemental de péréquation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une demande de subvention au fonds départemental de péréquation pour les investissements, achats et travaux réalisés au cours de l'année 2016.

Délibération N° 2016/025 Autorisation d'emprunt auprès de caisse des dépôts et consignation. (budget 405).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes,
Vu la délégation accordée au maire en date du 30 avril 2014,

Le conseil municipal de Bazoches en Dunois, en vue du financement de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de téléphonie, aux hameaux de Boissay et Perthuiset, décide, à l'unanimité, de faire un emprunt d'un montant de 65 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignation dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt 1 - d'un montant de 27 500 euros sur 40 ans indexé sur le livret A + 1% (révision du taux d'intérêt à chaque échéance) - échéances annuelles.

Prêt 2 - d'un montant de 27 500 euros sur 20 ans à taux fixe et échéances trimestrielles.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Délibération N° 2016/026 Autorisation d'emprunt auprès de caisse des dépôts et consignation. (budget 475).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes,
Vu la délégation accordée au maire en date du 30 avril 2014,

Le conseil municipal de Bazoches en Dunois, en vue du financement du remplacement du réseau d'eau potable aux hameaux de Boissay et Perthuiset, décide, à l'unanimité, de faire un emprunt d'un montant de 65 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignation dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt 3 - d'un montant de 27 500 euros sur 40 ans indexé sur le livret A + 0,75% (révision du taux d'intérêt à chaque échéance) - échéances annuelles.

Prêt 4 - d'un montant de 27 500 euros sur 15 ans à taux fixe et échéances trimestrielles.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Délibération N° 2016/027 Taux d'imposition à rectifier

A la demande de la préfecture, après contrôle des taux d'imposition votés le 12 avril dernier, et afin de rester dans les règles de lien entre les 3 taux (Taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière du non bâti), il convient de corriger le taux de la taxe foncière du non bâti qui doit être au maximum de 22,44 % (et non 22,46 %). Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le taux de la taxe du foncier non bâti sera de 22,44 %.

Délibération N° 2016/028 Modification rémunération secrétaire de mairie.

La secrétaire de mairie a changé d'échelon dans ses collectivités principales, au 13 mai 2015, passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon. M. le maire propose de lui réajuster son salaire sur les Indice Brut 375 et Indice Majoré 346 à compter du 13 mai 2015. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de régulariser son salaire à compter du 13 mai 2015 sur la base des Indice Brut 375 et Indice Majoré 346.

Recensement de la population :

M. Guy BILLAULT sera le coordonateur communal, il fera le lien entre l'INSEE et la commune et encadrera l'agent recenseur. L'agent recenseur qui fera le recensement du 19 janvier au 18 février 2017 sera Dominique HUSSON.

Festivités du 14 juillet :

Le conseil municipal retient le devis de la boucherie MICHAUX pour le buffet campagnard du jeudi 14 juillet à 12 heures, un complément de repas sera demandé au poissonnier M. THIBAULT. Le tarif du repas est fixé à 13 euros pour les adultes de la commune et 17 pour les adultes hors commune. Pour les enfants de moins de 14 ans, le tarif est de 6 euros pour les enfants de la commune et 8 euros pour les enfants hors commune. Les inscriptions se feront à la mairie aux heures de permanence et jusqu'au samedi 9 juillet dernier délai. Les animations proposées par l'association Bazoch'attitude sont prévus à 16 heures suivi d'un vin d'honneur à 18 heures.

Questions diverses :

Le conseil municipal propose de réunir ultérieurement la commission des chemins.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- ❖ **DELIBERATION N° 2016/022 : REVERSEMENT DES AIDES RYTHMES SCOLAIRES A LA CCBO**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/023 : SERVICE DE L'EAU : VIREMENT DE CREDITS.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION.**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/025 : AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION. (BUDGET 405).**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/026 : AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION. (BUDGET 475).**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/027 : TAUX D'IMPOSITION A RECTIFIER**
- ❖ **DELIBERATION N° 2016/028 : MODIFICATION REMUNERATION SECRETAIRE DE MAIRIE.**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	Absent
1 ^{ère} Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	
2 ^{ème} Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	Absent
Conseiller, Frédéric TOURNE			
Conseillère, Christine GAUDIN		Secrétaire de séance, Christian GASTINE	